

Etude sur la privatisation du Service des Eaux - Interpellation de M. VIALATTE, Conseiller Municipal

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, la seconde interpellation porte sur le débat qui a eu lieu sur la privatisation du Service des Eaux. En confiant à votre collègue BOICHARD au début de l'été dernier une étude sur les modalités d'affermage ou de concession du Service des Eaux et de l'Assainissement adoptées par de nombreuses grandes villes de France, vous avez lancé un débat qui a connu cet automne de nombreux épisodes. Remise au Maire des conclusions de son étude par Jean BOICHARD en septembre, la rumeur publique laisse penser que son contenu était favorable à la privatisation. Réunion à l'initiative de la CFDT, de la CGT et de FO, de près de 200 employés municipaux le 23 octobre et réception ce même jour d'une délégation intersyndicale par votre Adjoint aux Finances. Manifestation organisée par les personnels lors du Conseil Municipal du 4 novembre et puis eut lieu le 8 novembre, j'allais dire le temps fort ou le moment d'émotion de ce feuilleton à rebondissements multiples, une réunion du groupe de la majorité municipale pour débattre de ce dossier après que chaque Adjoint ait été personnellement démarché par la délégation intersyndicale dont je parlais tout à l'heure. Le feuilleton est presque achevé...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est pire qu'une enquête de police !

M. VIALATTE : Ecoutez, Monsieur le Maire, je vais vous dire quelles sont mes sources ; elles ne peuvent être meilleures puisqu'il s'agit de l'Est Républicain du 24 octobre (protestations). Je lis simplement, dans cet article, que le personnel se propose de rencontrer tous les Adjoints un à un (protestations) pour leur exposer ses arguments et connaître leur position individuelle. Et Monsieur le Maire je doute fort...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous voyez comment on déforme la vérité une fois de plus.

M. VIALATTE : Oh Monsieur le Maire, je peux vous dire et si vous voulez nous pouvons citer des noms que plusieurs Maires Adjoints ici présents ont reçu des représentants syndicaux...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et après ?

M. VIALATTE : ... et ont eu l'occasion de s'entretenir longuement avec eux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Heureusement ! et après !

M. VIALATTE : Donc c'est le signe que ce que j'indique là et ce que relatait la presse s'est bien réalisé.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, parce que ce que relate la presse et ce que vous dites, c'est différent.

M. VIALATTE : Peut-être, les Bisontins jugeront.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ne soyez pas intellectuellement malhonnête ! Vous êtes intellectuellement malhonnête quand vous dites que ce que dit la presse et ce que vous venez de dire c'est la même chose, ce n'est pas vrai, tous les collègues auront compris ceci.

M. VIALATTE : Au dernier Conseil j'étais trop petit et trop jeune pour vous donner des conseils. Aujourd'hui je suis intellectuellement malhonnête. Je sais qu'à chaque Conseil Municipal j'ai droit à des qualificatifs sympathiques, signe de la décrispation que vous souhaitez dans ce Conseil Municipal. Je relatais des événements qui sont des faits et je continue. Le feuilleton est presque achevé. Restait une dernière page mais en couleur cette fois : votre passage en direct le samedi 9 novembre sur l'antenne de FR3. J'étais devant mon écran de télévision ; j'ai d'ailleurs enregistré, vous l'imaginez bien, ce moment d'anthologie -j'y suis plus souvent que vous ne pensez Monsieur RUEFF, j'y étais lundi et vendredi derniers par exemple, M. le Maire le disait tout à l'heure- donc que déclarez-vous sur l'antenne de FR3 ? Vous y dites qu'après un large débat sur ce dossier, la Ville ne remettrait pas en cause les grands principes de la gestion actuelle du Service des Eaux et de l'Assainissement. Vous rappelez la grande

qualité du service rendu par la gestion en régie et par le personnel municipal, ce que personne ici ne saurait contester s'agissant du dévouement du personnel municipal du Service des Eaux et de l'Assainissement. Et puis vous ajoutez enfin que quelles que soient les implications budgétaires, ce mode de fonctionnement devait être préservé à tout prix compte tenu de sa qualité avérée.

Alors Monsieur le Maire, je suis amené à vous poser quelques questions et formuler une remarque à ce sujet, qui sont les suivantes : trouvez-vous vraiment normal qu'un tel débat ait lieu si largement dans toute la ville, dans le personnel municipal, que la presse s'en soit fait l'écho régulièrement et à juste titre compte tenu de l'importance de cette affaire, sans que vous estimiez nécessaire d'en saisir le Conseil Municipal alors même que le 4 novembre nous nous réunissions ici même au coeur de ce débat. Pourquoi Monsieur le Maire certains Conseillers Municipaux, ceux de l'opposition, RPR, UDF, Ecologistes, ont-ils été exclus de l'accès à l'information qui a été réservé aux seuls Conseillers de la majorité municipale le 8 novembre comme la presse l'a annoncé indiquant la même date ? Chaque Conseiller Municipal de la Ville n'aurait-il pas les mêmes prérogatives et les mêmes droits vis-à-vis des Bisontins ? Est-on exclu de l'information sur des débats essentiels de la Ville au seul motif qu'on n'appartient pas à votre majorité pourtant sur ce débat particulièrement hétérogène. Pouviez-vous vraiment annoncer à FR3 le 9 novembre une décision de la Ville sans saisir le Conseil Municipal ?

De deux choses l'une, ou la réflexion sur la privatisation se limite à une étude technique, interne à vos collaborateurs, à votre Cabinet, n'est pas divulguée ailleurs que dans le cercle de la Municipalité, c'est-à-dire le Maire et ses Adjoints, et que la décision de maintenir le système en vigueur étant prise, vous n'aviez pas en effet à saisir le Conseil Municipal. Ou bien la réflexion sur la privatisation est mise sur la place publique et vous aviez l'obligation Monsieur le Maire d'en saisir le Conseil Municipal, toutes les composantes politiques représentant les Bisontins ayant à s'exprimer. Alors je vous demande deux choses Monsieur le Maire ce soir : de nous donner communication du rapport de M. BOICHARD et de saisir lors d'une prochaine séance le Conseil Municipal.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En tout cas Monsieur VIALATTE, n'y comptez pas, c'est très clair. Je pense que vous ne pouvez pas nous enlever le droit, à nous, groupe majoritaire, de nous réunir régulièrement, ce que nous faisons tous les mois, de nous réunir parfois une journée de temps à autre pour réfléchir. Nous faisons nous des colloques, des séminaires, appelez cela comme vous voulez, où toute la journée nous discutons d'un tas de choses, d'un tas de problèmes et lors d'une dernière réunion de ce type a été évoquée l'idée non pas de privatisation, vocabulaire précis, de délégation de gestion. Dans toutes les délégations qui ont été faites à Dijon et ailleurs il n'y a pas de privatisation, il y a simplement une gestion qui est déléguée pendant un certain temps par un contrat etc. donc ce n'est pas privatisation au sens strict du terme. Donc vous ne pouvez pas empêcher le groupe majoritaire tout entier, les 55 qui étaient présentés sur la liste que je conduisais, de réfléchir, de discuter et de faire des propositions internes. C'est à la suite cette réunion que j'ai chargé mon Premier Adjoint, vous l'avez dit avec raison, de regarder ce dossier, ce problème, de prendre contact avec les villes qui l'ont fait, etc., avec les sociétés qui pouvaient être concessionnaires et de me donner à moi personnellement de façon confidentielle, un rapport de son étude. Ce rapport, Jean BOICHARD l'a et moi aussi, personne d'autre ici n'a vu le rapport, c'est donc un dossier qui reste confidentiel. Vous ne pouvez pas empêcher les rumeurs, des fuites, le personnel de dire «oh là là on manifeste, on va voir celui-ci, on va voir celui-là, on va voir les Adjoints quand on peut les voir» etc., ils font leur travail, le personnel syndicalement, c'est bien etc., moi aussi ils sont venus me voir, je les ai vus plusieurs fois et je leur ai dit chaque fois la même chose : on étudie et puis on décidera.

Alors le 8 novembre comme vous l'indiquez avec raison, nous nous sommes retrouvés, nous avons regroupé les membres du groupe majoritaire où chacun a pu s'exprimer par rapport à ce que Jean BOICHARD exposait et ce que j'ai exposé également et nous avons globalement fait parler tous ceux qui souhaitaient. C'est un sujet important c'est vrai, avoir pour principe de passer à une gestion déléguée ou bien de rester service public tel que c'était. De ce débat est sortie une conclusion qui m'est apparue logique : continuer le service public comme il est parce qu'il a toutes les qualités que j'ai indiquées à la réunion et que vous avez rappelées tout à l'heure, c'est un service qui va bien, etc. donc nous restons sous cette formule-là, point final.

Je ne vois pas en quoi c'est un débat qui pouvait venir au Conseil Municipal puisqu'il n'était pas à l'état de projet mais d'étude de façon à ce que le Maire et l'ensemble des Conseillers du groupe majoritaire puissent avoir une idée sur ce que représentait une gestion déléguée, ses avantages comme ses inconvénients. Tout cela a été discuté pour finalement aboutir au fait qu'il y avait plus d'inconvénients que d'avantages, tout au moins pour l'instant, à changer de type de gestion du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Voilà ce qu'il en est sans plus. Et je ne vois pas en quoi parce que je m'exprime publiquement au nom de la Ville pour dire qu'on ne change rien, je serais tenu de réunir le Conseil Municipal, en discuter pendant 5 heures pour en ressortir finalement avec le fait qu'on ne changera rien ! C'est à mon avis une décision que devait prendre le Maire après s'être concerté avec l'ensemble des élus de sa tendance ; c'est ce que j'ai fait et je pense qu'il n'y a pas lieu d'en débattre ici en Conseil Municipal. Vous n'avez pas de motion pour cela Monsieur VIALATTE ? J'en conclus donc que l'affaire est réglée.

Dont acte.